

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	17/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	31/07/2020

OBJET :

**Lancement d'une enquête publique - Déclassement du Domaine public du parking du
Bocage**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB ,
M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise
DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Bruno PATRON ,
M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M.
Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Catherine ASSO, M. Pierre PHILIP procuration à
M. Gil SILVESTRI, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme
Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL
procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Eric MONTOYA procuration à M. Daniel
GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Christophe
PIERREL procuration à M. Thierry RESLINGER, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à
M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Richard
GAZIGUIAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Parking communal du "Bocage", situé quartier Charmasson, est composé des parcelles cadastrées aux numéros 259, 325 et 329 section AN et présente une superficie d'environ 6 800 m² à proximité quasi immédiate de la Gare ferroviaire.

A ce jour, force est de constater que cet espace de stationnement n'est pas optimisé, tant en terme de fréquentation automobile, qu'en terme d'aménagement car il n'a fait l'objet ni d'un goudronnage intégral, ni d'un marquage au sol des places de stationnement.

Ce parking est bordé au Nord par l'emprise SNCF et le chemin de fer, à l'Ouest par une copropriété et au sud par la propriété du Centre Hospitalier Spécialisé de Laragne. Au Sud, il est séparé de l'Avenue Emile Didier par plusieurs bâtiments hétérogènes formant un "front de rue" sans véritable identité architecturale.

Le Parking est directement accessible depuis l'Avenue Emile Didier, et un accès est également possible sous la voie de chemin de fer et permet la jonction entre le quartier des Silos et l'Avenue Emile Didier.

A noter également que le parking ne contribue qu'occasionnellement à l'animation du quartier et de la commune du fait qu'il accueille annuellement la fête foraine.

La Ville de Gap souhaite engager un projet de requalification de cet espace public.

Les facteurs de cette requalification sont les suivants :

- L'aménagement d'un espace dédié au stationnement automobile marqué et signalé.
- L'aménagement d'espaces piétonniers et cyclables
- La réalisation d'espaces verts et arborés.
- La démolition des bâtiments implantés sur les propriétés privés situées en front de rue et en limite de l'avenue Emile Didier et la construction de nouveaux bâtiments sur le fond de l'unité foncière de l'actuel parking et à proximité de l'emprise SNCF.

A terme, ce projet doit produire un certain nombre d'effets à l'échelle du quartier :

- Accroître la visibilité et l'accessibilité de l'espace public à partir de l'avenue, renforcer l'attractivité du quartier et y compris des bâtiments commerciaux qui auront été déplacés.
- Redynamiser l'ensemble du secteur par la réalisation d'un espace structurant en terme de commerces, de détente ou encore d'animation, situé à proximité de la Gare ferroviaire et de la salle de spectacle municipale " Le Quattro".
- Embellir l'entrée de ville.

A noter que la suppression des bâtiments actuels du front de rue permettra de réaliser l'élargissement de la voie publique et la création d'une portion de contre-allée cyclable et piétonne qui s'inscrirait en continuité des tronçons déjà existant le long de l'avenue.

Cet élargissement est prévu par l'emplacement réservé n°35 tel que mentionné au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) en vigueur sur le territoire communal.

Cette requalification va nécessiter des opérations foncières et immobilières portant sur le terrain qui représente l'actuel parking.

Par conséquent, il convient d'engager préalablement le déclassement du parking en vue de sa sortie du Domaine Public Communal.

En effet, compte tenu que la totalité de ce parking est affectée au stationnement automobile et desservie par une voie publique, il est considéré comme dépendance du Domaine Public Routier.

De plus, l'ensemble des opérations devant mener à la requalification souhaitée modifieront, les conditions de circulation sur l'assiette foncière du parking.

Dans ce cas et conformément à l'article L.143-1 du Code de la Voirie Routière, le déclassement doit être précédé d'une enquête publique, ouverte par le Maire et organisée en vertu des dispositions des articles R.141-4 et suivants de ce même code.

Par conséquent, il convient aujourd'hui d'approuver le lancement d'une enquête publique préalable au Déclassement du parking du Bocage.

Décision :

Je vous propose aujourd'hui, sur avis favorable des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Energétique, et des Finances réunies respectivement les 10 et 16 juillet 2020 :

Article 1: d'approuver le lancement de la procédure d'enquête publique prévue par le Code de la Voirie Routière et préalable au déclassement du Domaine public du Parking du Bocage.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des opérations nécessaire à la réalisation de l'enquête publique et notamment la constitution du dossier d'enquête publique, la désignation du commissaire enquêteur, l'ouverture de l'enquête publique et les mesures de publicité à accomplir.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 36

- CONTRE : 7

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

La Maire-Adjointe



Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 05 AOUT 2020

Affiché ou publié le : 05 AOUT 2020

LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU PARKING DU BOCAGE



